



ITTO

**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

Distr.
GENERALE

ITTC(XXVII)/19
6 novembre 1999

FRANÇAIS
Original: ANGI AIS

VINGT-SEPTIEME SESSION
1 au 6 novembre 1999
Yokohama (Japon)

DECISION 10(XXVII)

**POURSUITE DE L'EXAMEN DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT
SUR LE REPLI DU MARCHÉ INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX**

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant la Décision 6(XXIV) relative au repli du marché international des bois tropicaux,

Accueillant avec satisfaction le rapport [ITTC(XXVII)/7] et prenant acte de l'importance des recommandations des deux consultants ayant trait au repli du marché dans le commerce international des bois tropicaux,

Constatant l'éventail des opinions des pays membres sur les recommandations présentées dans le rapport et la nécessité de plus amples discussions et recommandations,

Reconnaissant les effets nuisibles du repli du marché sur les efforts des pays membres visant à réaliser l'aménagement durable des forêts tropicales,

Décide de:

1. Prier instamment les pays membres d'encourager leurs organismes du commerce et de l'industrie des bois d'évaluer les recommandations contenues dans le rapport et de soumettre leurs observations aux représentants de leurs pays membres;
2. Inviter les pays membres à soumettre leurs observations sur les recommandations du rapport au Secrétariat de l'OIBT le 31 mars 2000 au plus tard; et
3. Prier le Secrétariat de réunir les observations reçues des pays membres pour de plus amples discussions durant la vingt-sixième session du Comité de l'information économique et information sur le marché.

* * *